

www.decision-sante.com

**DÉCISION
& STRATÉGIE**
SANTÉ
Formation & Conférences

formation

Mardi 12 et mercredi 13 octobre 2010



Education thérapeutique : favoriser l'apprentissage du patient



**INSCRIVEZ-VOUS AVANT
LE 12/09/2010
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE
DE 30 € sur le montant TTC
de votre inscription.**

> Inscriptions sur www.decision-sante.com - Rubrique Formation

Renseignements

Marie-Aline Toubon

21, rue Camille Desmoulins 92 789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Tél. : 01 73 28 16 13 - Fax : 01 73 28 16 11

E-mail : formationdss@fr.cmpmedica.com

> Education thérapeutique : favoriser l'apprentissage du patient

Mardi 12 et mercredi 13 octobre 2010

Issue d'un long processus d'évolution de la prise en charge des personnes atteintes de maladie chronique et de la relation patient-soignants, l'éducation thérapeutique du patient (ETP) occupe aujourd'hui une place majeure dans la pratique de soins. Les professionnels de santé sont impliqués à des niveaux différents dans cette démarche qui contribue à améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec une maladie chronique, à travers des actions éducatives structurées. Afin d'assurer une meilleure efficacité de l'ETP pour le patient comme pour les professionnels, il est important que chacun puisse s'approprier cette réflexion, quels que soient sa place et son rôle dans ce champ de pratique encore à développer.

> PUBLICS

- Médecins, pharmaciens, cadres de santé, psychologues, professionnel paramédical (infirmier(e)s, kinésithérapeute, diététicien(ne), etc.), professionnels du secteur social, et plus généralement tout professionnel impliqué dans l'élaboration, la mise en œuvre ou l'animation de programmes d'éducation thérapeutique du patient.

> OBJECTIFS

A l'issue des différentes séquences, les participants devront être capables de :

- Situer l'éducation thérapeutique du patient (ETP) dans la pratique de soin et dans le contexte réglementaire français ;
- Comprendre le rôle des représentations dans la relation patient-soignant et leur impact dans une démarche d'ETP ;
- Présenter les grandes étapes d'un programme structuré d'ETP, de son élaboration à son évaluation ;
- Définir la place et le champ d'action des acteurs impliqués dans l'ETP, dans le cadre hospitalier, dans les réseaux de soins et en exercice libéral.

> MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés, travaux pratiques, échanges avec les experts, remise d'une documentation.

> INTERVENANTS

- **Sabine MALIVOIR** : Psychologue Clinicienne, Attachée de Recherche, Laboratoire de Pédagogie de la Santé EA 3412, université Paris 13, Bobigny.
- **Jean-Charles VERHEYE** : Pédagogue, Chargé de Mission, Laboratoire de Pédagogie de la Santé EA 3412, université Paris 13, Bobigny.

Mardi 12 octobre 2010

> Définition de l'Éducation thérapeutique du patient (ETP)

Objectif : situer l'éducation thérapeutique du patient (ETP) dans la pratique de soin et dans le contexte réglementaire français.

9h00 - 9h30 Accueil des participants

9h30 - 10h30 **Éléments de définition (OMS)**

10h30 - 12h15

**Points fondamentaux de l'ETP (cadre règlementaire, HAS)
Contexte législatif français (Loi HPST)**

Quelques points de repères :

Temps 1 : Selon la définition OMS : L'objectif de l'ETP est l'acquisition de compétences pour mieux vivre avec leur maladie. Cette démarche est centrée sur le patient, elle s'inscrit dans le temps et fait partie intégrante des soins.

Temps 2 : En référence au guide méthodologique de la HAS, l'ETP n'est pas de l'information ; elle repose sur une démarche structurée et organisée ; elle est interdisciplinaire et mise en œuvre, à toutes les étapes, par des personnes formées ; elle est évaluée à plusieurs niveaux (résultats, processus, organisation, etc.).

Temps 3 : La loi HPST encadre l'ETP par l'évaluation et la validation des programmes existants ou à venir et par la définition des intervenants.

12h15 - 12h30 Echanges et discussions avec la salle

12h30 - 14h00 Déjeuner

> La relation Soignant-Patient : l'enjeu des représentations

Objectif : comprendre le rôle des représentations dans la relation patient-soignant et leur impact dans une démarche d'ETP

14h00 - 15h30

Représentations mentales

Place, rôle et mission du soignant et du patient

15h30 - 15h45 Pause

15h45 - 16h30 **Construction d'un cadre**

Quelques points de repères :

Temps 1 : Dans la relation initiale du soignant avec le patient, chacun existe dans la subjectivité de l'autre avant même de se rencontrer. Il s'agit de représentations qui se sont installées progressivement au cours des expériences professionnelles et individuelles.

Temps 2 : La prise de conscience personnelle de ce que l'on demande à l'autre, de ce que l'on représente pour l'autre et enfin de ce que l'autre représente pour soi est un premier travail pour camper la relation.

Temps 3 : La rencontre du soignant et du patient devrait permettre de repérer quelles sont les compétences qui peuvent être mises en synergie, puis celles qui restent du ressort de chacun.

Mercredi 13 octobre 2010

> Mise en œuvre d'un programme d'ETP

Objectif : Présenter les grandes étapes d'un programme structuré d'ETP de son élaboration à son évaluation.

9h00 - 9h30 Accueil des participants

9h30 - 11h00 **Animation : diagnostic éducatif, séances éducatives**

11h00 - 12h00 **Elaboration et coordination : méthode et supports**

12h00 - 12h30 **Evaluation : quoi, comment ?**

Quelques points de repères :

Temps 1 : Le diagnostic éducatif est le premier temps de la démarche éducative et vise à mettre en évidence les compétences à acquérir par le patient, au regard de qui il est, de ce qu'il a et de son projet de vie. Le programme d'apprentissage qui suit doit être personnalisé et peut se dérouler en séances collectives et/ou individuelles.

Temps 2 : La mise en œuvre d'un programme d'ETP s'envisage de manière globale de son élaboration à sa réalisation concrète. Elle prévoit dès le début les outils nécessaires et implique l'ensemble des acteurs concernés.

Temps 3 : L'évaluation d'un programme d'ETP peut s'intéresser à plusieurs niveaux : les répercussions sur le patient et ses proches (résultats), l'organisation et la mise en œuvre du programme (processus), les transformations sur les soignants éducateurs, sur les équipes de soins et/ou sur la structure de soins.

12h30 - 14h00 Déjeuner

> Les acteurs de l'ETP

Objectif : Définir la place et le champ d'action des acteurs impliqués dans l'ETP, dans le cadre hospitalier, dans les réseaux de soins et en exercice libéral.

14h00 - 15h30

Les acteurs et leur rôle : « inclusion », animation, coordination, financement

15h30 - 15h45 Pause

15h45 - 16h30 **Coopération entre intervenants**

Quelques points de repères :

Temps 1 : L'ETP s'inscrit dans une démarche interdisciplinaire à travers une coopération entre professionnels médicaux, paramédicaux, intervenants du champ social, associations de patients, etc. Le niveau d'intervention de chacun sera différent selon ses compétences et son implication dans le programme.

Temps 2 : La coopération entre les intervenants de l'ETP nécessite des outils favorables à la coopération et à la circulation de l'information.

Lieu et moyens d'accès

Décision & Stratégie Santé-PGP

21, rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

RER C : Issy Val de Seine – Bus : 39, 129, 323

Tramway : T2 – Métro : ligne 12, Corentin Celton

Au tarif de

- 1 JOUR : 515,05 € HT (616 € TTC)
- 2 JOURS : 978,26 € HT (1 170 € TTC)

POUR LA FORMATION : Education thérapeutique du patient : Favoriser un apprentissage centré sur le patient

Mardi 12 et mercredi 13 octobre 2010

Participant

Pr Dr M^{ME} M^{ELLE} M.

NOM, PRÉNOM _____

FONCTION _____

pour les praticiens
uniquement,
cochez la case qui
vous correspond

- Praticien exerçant principalement en LIBERAL
- Praticien exerçant principalement comme SALARIÉS
- Praticien exerçant principalement en établissement HOSPITALIER

SERVICE _____

ETABLISSEMENT OU ORGANISME _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____ FAX _____

E-MAIL _____

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 12/09/2010 ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE DE 30 € sur le montant TTC de votre inscription.

J'INSCRIS AU MOINS DEUX AGENTS DE MON ÉTABLISSEMENT et je bénéficie d'une remise de 20 % sur le montant total des inscriptions.

> Le cumul de ces deux remises n'est pas possible.

Service gérant l'inscription

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____ FAX _____

E-MAIL _____

SITE INTERNET _____

JE SOUSSIGNÉ (E) _____

AGISSANT EN QUALITÉ DE _____

> ENGAGE L'ÉTABLISSEMENT PRÉCITÉ À PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS AFFÉRENTS À L'INSCRIPTION

> SIGNATURE DU RESPONSABLE ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

CACHET / SIGNATURE

FAIT À _____

LE _____

FACTURE À LIBELLER AU NOM DE _____

A retourner par courrier à : **Décision & Stratégie Santé-PGP, Formations & Conférences**
21, rue Camille-Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

par fax : **01 73 28 16 11**

par e-mail : **formationdss@fr.cmpmedica.com**

➤ Ou pré-inscrivez-vous sur www.decision-sante.com - Rubrique Formation

Conditions générales de vente

Article 1. INSCRIPTION

Pour être valable ce bulletin doit être daté, signé et accompagné du règlement pour toute inscription individuelle.

Le tarif d'inscription comprend : la participation à la journée de formation, la remise du support de formation, le déjeuner et les pauses.

Il ne comprend pas : le transport et l'hébergement.

Article 2. PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque, à l'ordre de PGP pour les inscriptions individuelles,
- de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation en cas de financement par un organisme collecteur.
- une convention sera établie.

A l'issue de la formation, une facture vous sera adressée (n° d'agrément 11921500392). Une attestation de présence sera adressée à l'établissement, l'entreprise ou l'organisme payeur désigné.

Article 3. ANNULATION

3.1. Du fait de l'organisme de formation

Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve la possibilité d'annuler la formation jusqu'à trois jours avant la date prévue de la formation. Dans cette éventualité, Décision & Stratégie Santé-PGP se charge d'informer le stagiaire à l'adresse mentionnée dans son bulletin d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait de Décision & Stratégie Santé-PGP.

3.2. Du fait du participant

Toute annulation doit nous être confirmée par écrit, un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Pour toute annulation survenant :

- moins de 8 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.
- moins de 15 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir 50 % du coût total de la formation.

Article 4. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de suspendre la formation.

Article 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Décision & Stratégie Santé-PGP est l'organisateur de la formation et le titulaire des droits d'auteur afférents. Toute exploitation de tout ou partie du support de formation pour un usage autre que la seule formation du participant doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Article 6. INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations qui peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Décision & Stratégie Santé-PGP-Département formation - 21 rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux.

Article 7. LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.